

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 357

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE 13**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et suivants »

les mots :

« à L. 6121-7 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.